

Le sénateur Simard: Il faudra sûrement vérifier les moindres détails.

Le sénateur Guay: Votre whip n'est pas du tout d'accord.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, en ce qui concerne le rappel au Règlement du sénateur Simard, le sénateur Phillips a proposé que la question soit reportée jusqu'au retour du sénateur Frith. Je présume que les sénateurs sont en faveur de cette proposition.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

LA PAUVRETÉ AU CANADA

PRÉSENTATION ET IMPRESSION EN ANNEXE DU RAPPORT DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ—MISE À JOUR DU SEUIL DE PAUVRETÉ—1988

L'honorable David A. Croll: Honorables sénateurs, avec votre permission, je voudrais déposer un document intitulé *Mise à jour du seuil de pauvreté—1988* qui constitue le dix-huitième rapport annuel sur le seuil de pauvreté diffusé par le Sénat du Canada.

Je demande que le document soit imprimé en annexe au hansard et aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui pour qu'il fasse partie du compte rendu permanent du Sénat.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(*Le texte du rapport figure en annexe, p. 1022.*)

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION CONCERNANT LE PROJET DE LOI C-21

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 5 000 citoyens du Québec.

[Traduction]

Les 5 000 pétitionnaires s'élèvent fortement contre le projet de loi C-21.

[Français]

Ces signatures ont été recueillies sans effort par le Comité Chômage Sud-Ouest de Montréal.

● (1420)

[Traduction]

RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT

L'honorable Roméo LeBlanc, président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mardi 23 janvier 1990

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande l'approbation d'un programme d'assurance-maladie, aux frais du Sénat, pour les sénateurs et leurs conjoints que les freffiers de comités doivent se procurer d'office auprès d'un troisième assureur (c'est-à-dire voyageur, «Ontario Blue Cross»), à l'égard des frais médicaux lorsque les sénateurs se déplacent en mission officielle à l'étranger. Lorsque les sénateurs sont en mission officielle pour le Sénat plutôt que pour les comités, ils peuvent obtenir un remboursement des primes, en tant que frais légitimes.

Respectueusement soumis,

Le président

ROMÉO LEBLANC

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur LeBlanc, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

LE PANAMA

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT CANADIEN À L'INVASION DU PANAMA PAR LES ÉTATS-UNIS—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, je donne avis d'une interpellation, conformément à l'article 44 du Règlement. Mon interpellation portera sur la réaction du gouvernement canadien à l'invasion du Panama par les États-Unis en décembre 1989.

[Français]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RÉACTION DU QUÉBEC—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable S. Chaput-Rolland: Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain le 30 janvier 1990, j'attirerai l'attention du Sénat sur le Québec et sa réaction au Canada sur l'Accord du lac Meech.

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE SÉNAT

L'ABSENCE DU LEADER DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Murray ne sera pas avec nous cet après-midi. Il a un empêchement. Je serai heureux de prendre note des questions que les sénateurs voudraient poser.